

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 4 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 avril à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle multifonctions, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire

Sont Présents : MM. LEROY Christian, Maire, M. SPECQ Hervé, 1^{er} Adjoint, M. GILLET Gérard, 2^{ème} Adjoint, M. Dominique DESCAMPS 3^{me} adjoint, MM Xavier BRIOUL, David BAYARD, Daniel HAVART, Mme Pascaline BARON, Céline DESOMBRE, Aurore MACQUET conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents : M. David FAUQUET

A été désignée secrétaire de Séance : M. Xavier BRIOUL

Délibération 07/04/2025 : DEVIS ETUDE DE FAISABILITE TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE

Ne pas tenir compte de la délibération 03/04/2025 – Erreur 4910,00 € au lieu de 4900,00 €

Monsieur le maire rappel aux membres du Conseil Municipal, que le 6 septembre 2024 a été délibéré l'autorisation de désigner un architecte et de réaliser une étude de faisabilité pour les travaux de l'école primaire :

Monsieur le Maire présente le devis d'étude de faisabilité reçu par Paral'Ax Architecture

- Le montant s'élève à 4900,00 € HT

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- AUTORISER, Monsieur le Maire de signer le devis proposé par Paral'Ax Architecture pour un montant de 4900,00 € HT
- AUTORISER, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire : C. LEROY

Accusé de réception en préfecture
062-216203083-20250404-07042025-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025